

**CONSEIL DU 1^{ER}
ARRONDISSEMENT DE LYON**



**Procès-Verbal
Séance du Conseil d'arrondissement
Mercredi 1^{er} décembre 2021**

Contact

Valérie REA
valerie.rea@mairie-lyon.fr
04 72 10 31 05

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA,

Bonsoir à toutes et à tous, cher.es habitant.es et cher.es collègues,

Je souhaite introduire ce conseil par plusieurs considérations qui relient l'actualité de notre quartier, avec celle du monde.

Depuis l'origine des sociétés humaines, les migrations ont été un mode d'adaptation à des environnements changeants et incertains, permettant aux différents groupes de trouver des modes de subsistances ou de nouveaux habitats.

L'accélération du dérèglement climatique et des crises écologiques déstabilise des régions entières du globe, où des personnes sont soumises à des sécheresses intenses, à la disparition de leurs sources habituelles d'alimentation ou de revenu, mais aussi à l'aggravation des conflits.

Dans des contextes politiques autoritaires, ces conflits exacerbent les violations des droits individuels, le patriarcat, l'oppression des minorités, la course à l'armement au détriment des services publics de base.

Les inégalités se creusent au niveau mondial, et la prise de conscience de ce fossé cause une anxiété profonde dans la partie la plus favorisée, qui craint pour ses privilèges et pour son identité en cas d'une trop grande migration d'individus venant de la partie moins favorisée.

Pourtant ce qui est mis à mal, c'est notre humanité commune, avec des frontières devenues barricades, avec un passage criminalisé, avec des traversées meurtrières.

Le drame des 27 personnes noyées dans la Manche la semaine passée nous rappelle la violence de ces politiques migratoires restrictives.

La situation de détresse des jeunes migrants dormant dans nos rues en est une autre illustration, plus quotidienne, à laquelle certains se sont malheureusement résignés.

Certains mais pas tous.

Et je suis fière d'être maire de ce 1^e arrondissement si solidaire et courageux.

Courageux parce qu'il faut braver les interdits pour mettre à l'abri des jeunes dans des logements vides, prendre des risques, alors même que ces jeunes ont droit à un hébergement et que les pouvoirs publics sont en défaut de ne pas parvenir à leur en fournir.

C'est l'ironie de la situation.

Face à cela nous faisons tout notre possible, à la mairie du 1^{er}, pour accompagner ces collectifs solidaires, composés de militants associatifs mais aussi, souvent, de simples voisins, de parents d'élèves, qui, un jour, se sont dit qu'il n'était pas tolérable de laisser des jeunes dans la détresse.

Qui ont amené un sac de vêtements, une soupe chaude.

Qui ont organisé des goûters solidaires.

Et qui, enfin, ont retroussé leurs manches pour que les logements servent à ce pour quoi ils ont été construits : loger.

Une occupation citoyenne a lieu dans l'immeuble du 5 Place Chardonnet.

C'est un immeuble appartenant aux Hospices Civils de Lyon.

J'avais demandé lors de ma première rencontre avec le nouveau directeur des HCL, il y a un an de cela, que cet immeuble ne soit pas vendu au privé, mais serve à faire du logement social, et que les appartements vacants puissent être mobilisés en « logement intercalaire » pour que les associations de solidarité y hébergent des personnes en difficulté.

J'avais réitéré cette demande au cours de l'été, dans un courrier adressé au Maire de Lyon.

Cette demande n'avait pas abouti pour des raisons de contentieux juridique en cours.

L'urgence et le fait accompli de l'occupation citoyenne ont changé la donne, et c'est cela la force de cette mobilisation solidaire.

Non pas une violation du droit de propriété : mais remettre au débat public le sens du service public.

Car il faut bien se souvenir que l'origine des Hospices Civils de Lyon, c'est une politique de la cité à destination des orphelins, deshérités, et indigents.

Oui le patrimoine immobilier pourrait servir à financer par la vente, les activités médicales des HCL, et cela est important.

Mais dans le 1er nous demandons que cette politique n'alimente pas la spéculation immobilière et au contraire que la vente serve à faire du logement, du logement abordable, du logement social.

Alors nous nous réjouissons que les logements vacants des HCL puissent héberger pour l'instant ces jeunes, qui pour beaucoup sont entrés en migration parce qu'orphelins ou en rupture familiale, et qui, si on les aide, sont capables de la meilleure intégration, de réussite scolaire et professionnelle, comme en attestent les établissements du 1er qui les reçoivent.

Cet immeuble de la place Chardonnet n'est pas totalement vacant : une partie est occupée par les locataires « historiques », personnel soignant des hôpitaux, actuel ou retraité.

C'est aussi pour défendre ces personnels que nous demandons que ces logements demeurent des logements abordables, confiés à un bailleur social.

A l'heure où l'on déplore la fermeture de lits faute de personnel hospitalier, il n'est pas concevable de ne pas soutenir la possibilité à ces derniers de se loger à une distance raisonnable de leur lieu de travail, pour exercer souvent en horaires décalés et dans des conditions pénibles.

Aussi nous voulons travailler en responsabilité, non pas pour « légaliser le squat », mais pour conventionner une mise à l'abri digne, dans des conditions d'habitabilité et d'accompagnement social permettant le bon fonctionnement des lieux.

Depuis dix jours, nous travaillons avec les HCL sur les mesures permettant une remise en état des lieux au niveau des sanitaires et de l'électricité.

J'ai écrit à la préfecture, pour demander l'implication de l'Etat dans la prise en charge financière du fonctionnement d'un site de mise à l'abri, comme c'est la norme dans le droit commun de l'hébergement d'urgence.

Tout cela n'est pas suffisamment rapide, certes, mais des choses avancent. D'ores et déjà, sous la pression de ces mobilisations solidaires, et de celles et ceux qui ont conduit aux occupations d'écoles comme à Michel Servet, la préfecture a annoncé l'ouverture de 500 places supplémentaires pour l'hébergement hivernal.

Nous suivons l'évolution de la mise en œuvre de ces mesures avec attention, une attention pour l'ensemble des publics dans la grande précarité : ces jeunes migrants isolés ; les familles hébergées temporairement dans les écoles ; les personnes qui dorment dans des voitures sur le parking du cours Giraud ...

Surtout nous remercions la mobilisation solidaire des habitants, une mobilisation forte, déterminée mais aussi festive, qui permet de transformer les drames en belles aventures humaines.

C'est une autre mobilisation citoyenne et politiquement forte que je voudrais mentionner à présent, et qui a cours en ce moment même, à quelques mètres d'ici.

Aujourd'hui, 1er décembre, c'est la Journée Mondiale de lutte contre le SIDA, et le centre LGBT (situé rue des Capucins) organise une grande déambulation de Bellecour aux Terreaux.

Nous avons souhaité profiter de cette occasion pour annoncer un résultat de la consultation citoyenne sur la dénomination de noms de rue du 1er arrondissement : en effet, le nom qui est arrivé en tête est celui de Marsha P. Johnson, personne queer, militante du mouvement Lesbien Gay Transsexuel aux Etats-Unis et figure importante de la mobilisation contre le Sida au sein d'ACT UP.

Je vais laisser tout à l'heure la parole à Malika Haddad-Grosjean pour revenir sur son parcours.

Je souhaite simplement souligner la force de ce choix d'une femme trans, « non binaire », victime de violences machistes mais aussi héroïne d'une lutte contre les normes imposées et le patriarcat.

Son nom a été célébré par le mouvement « Black Lives Matter », mouvement contre les violences racistes et les violences policières dont l'intitulé signifie « les vies noires comptent ».

Les vies des femmes comptent aussi, les vies des personnes - quelle que soit leur identité de genre et leurs préférences en matière de sexualité – ces vies-là comptent et toutes les violences qui les nient sont des formes d'oppression inacceptables.

La vie compte, et c'est cela l'alliance de l'écologie et des mouvements populaires pour l'émancipation.

C'est avec ce message que nous portons une vision de société responsable et respectueuse.

Dans cette période de reprise épidémique, je vous souhaite de prendre soin de vous et de vos proches car toutes ces vies comptent, de profiter des belles choses qui peuvent égayer cette période, de la Fête des Lumières qui, dans l'histoire de Lyon comme dans de nombreuses cultures du monde, célèbre, dans les heures ternes de l'hiver, l'espoir et l'attente du renouveau.

Je vous remercie.

A présent, je vais ouvrir cette séance du conseil d'arrondissement par la désignation d'un Secrétaire de séance.

Je propose de désigner Noé FROISSART, s'il n'y a pas d'autre candidat.e et je prends acte de cette désignation et je vous donne la parole Noé FROISSART pour procéder à l'appel nominal.

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire.

Appel nominal

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN - a donné pouvoir temporaire à Noé FROISSART

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED (en visioconférence)
Nathalie PERRIN-GILBERT
Sylvain GODINOT - a donné pouvoir à Yasmine BOUAGGA
David SOUVESTRE
Yves BEN ITAH
Laurence BOFFET
Mathilde CORTINOVIS – a donné pouvoir à Laurence HUGUES
Noé FROISSART
Benoit SCIBERRAS

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Donc le quorum est atteint et avant d'examiner les délibérations, nous avons deux interventions préalables, celle de Malika HADDAD-GROSJEAN et ensuite celle de Fatima BERRACHED.

Je vous donne la parole Madame HADDAD-GROSJEAN.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci madame la Maire.

Vous évoquiez tout à l'heure dans votre propos introductif la consultation citoyenne qui a été organisée pour la dénomination de noms de rue du 1er arrondissement.

J'ai déjà exprimé quelques fois ici mais aussi ailleurs, cette démarche plus que symbolique, la féminisation des noms des rues est la volonté de notre majorité.

Il s'agit, comme nous l'avions déjà exprimé, de rendre visibles les femmes qui se sont illustrées par leur combat, leur engagement, leur créativité et leurs performances, dans l'espace public.

De nombreuses propositions ont émané de la consultation habitante organisée au printemps dernier.

Toutes ces propositions ont été retenues, bien sûr à l'exception de celles évoquant des femmes vivantes ou déjà nommées dans la ville de Lyon.

De nouveau, en novembre, nous avons organisé une nouvelle consultation et ces propositions ont été soumises à une nouvelle consultation habitante pour en choisir trois d'entre elles afin nommer les trois lieux disponibles dans notre arrondissement à savoir, Le City Stade Vaucanson, le Verger rue Bodin/rue Magneval et le Square rue Burdeau.

L'intérêt que les habitantes et habitants et les réseaux associatifs ont manifesté à ce projet est enthousiasmant et je tiens, au nom de tous les élus du 1er, à les en remercier chaleureusement.

Je me joins à vous, madame la Maire pour exprimer à mon niveau le plaisir et l'honneur d'annoncer ce soir que le nom de Marsha P. Johnson est arrivé en tête de ces choix avec 57.5% des choix exprimés sur une participation massive de 782 participants.

Marsha Johnson, un nom qu'on n'évoque pas sans faire résonance avec l'esprit humaniste, rebelle de la Croix-Rousse.

Rebelle, Marsha P. Johnson, née Malcolm Michaels Jr en 1945 déambulait en robe déjà dès l'âge de 5 ans dans les rues de sa ville natale Elisabeth dans le New Jersey.

Un jour, alors qu'elle se présentait à un juge, ce juge lui avait demandé que signifiait le P. de son nom, elle lui a répondu : « Pay it no mind », « n'y prête pas attention »

Le 28 juin 1969, Marsha P. Johnson est en première ligne des émeutes qui ont suivi la prise d'assaut par la police du célèbre bar Stonewall fréquenté par les personnes LGBT.

Elle devient alors la figure de proue infatigable du militantisme en faveur de l'identité LGBTQ+.

Humaniste, elle a dédié sa vie à l'exigence fondamentale du respect de la dignité humaine.

Alors, vous le disiez tout à l'heure, madame la Maire, hasard du calendrier, nous célébrons aujourd'hui la journée mondiale de lutte contre le sida et nous ne pouvons pas passer sans évoquer l'engagement de Marsha P. Johnson dès l'émergence du sida dans les années 80, dans l'association politique ACT UP jusqu'à et sa mort en 1992, pour soutenir et aider les personnes séropositives.

Je voudrais conclure en disant que le choix de Marsha P. Johnson comme femme Trans, afro-américaine militante des droits humains n'est pas anodin.

Il répond à un combat et à une demande de reconnaissance que mènent les associations LGBTQ+, combat porté aussi depuis 20 ans par notre collègue élu David SOUVESTRE.

Chères habitantes, chers habitants, associations militantes, mon cher ami et collègue David SOUVESTRE, le Square rue Burdeau s'appellera désormais prochainement, le Square Marsha P. Johnson.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nous aurons l'occasion de revenir lorsque nous soumettrons à délibération ce projet de dénomination du lieu.

Je vais passer la parole désormais à Fatima BERRACHED.

Fatima BERRACHED

Madame La maire, chers collègues,

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre séance du 15 septembre, je vous propose, rapidement de faire un point sur les données scolaires du 1^{er} arrondissement suite à la dernière rentrée scolaire.

Pour rappel, la ville Lyon a vécu à la rentrée 2020, une baisse de ces effectifs scolaires qui en comparaison de la rentrée 2019 a marqué une diminution de 950 élèves sur la ville.

Comme nous pouvions le craindre pour la rentrée 2021, la ville de Lyon a connu une nouvelle baisse de ces effectifs scolaires de 1305 élèves par rapport à la rentrée 2020.

Une diminution inquiétante qui peut se justifier par une baisse du taux de natalité et des départs de lyonnais et lyonnaises vers d'autres villes de la métropole ou hors métropole ou encore une baisse des arrivées vers Lyon.

Concernant le 1^{er} arrondissement :

- pour la dernière rentrée, et comme indiqué lors de la séance du 15 septembre, nous avons vécu malheureusement 4 fermetures de classes ;
- nous avons actuellement 1717 élèves inscrits dans les écoles du 1^{er}, une baisse de presque 6 % par rapport à la rentrée 2020 ;
- les élèves inscrits à la cantine scolaire sont en moyenne : 1603 enfants inscrits qui déjeunent au moins 1 fois par semaine ;
- concernant les inscriptions aux différents temps du périscolaire et extrascolaire :
 - ↳ après la classe de 16h45 à 17h30 : 1179 enfants sont inscrits et participent au moins 1 fois,

- ↘ Fin d'après-midi de 17h30 à 18h30 : 475 enfants sont inscrits et participent également au moins 1 fois,
- ↘ Et enfin, le mercredi matin : 329 enfants inscrits qui participent au moins une fois aux ateliers.

Concernant les prévisions scolaires pour la rentrée 2022, celles-ci ne sont guère rassurantes puisque les écoles du 1^{er} risquent de nouvelles fermetures, soit 4 fermetures de classes sont à prévoir (Aveyron, Victor Hugo, maternelle Doisneau).

Il s'agit de prévision et tout peut bouger, jusqu'au dernier moment comme nous avons pu le vivre lors de la dernière rentrée scolaire.

La mobilisation des écoles et de la mairie se poursuivra pour limiter le nombre de fermetures de classes.

Rappelons, aussi la nécessité de préserver l'élémentaire Victor Hugo pour permettre aux enfants accueillis dans la classe ULIS de pouvoir bénéficier des meilleures conditions d'accueil.

Je terminerai mon propos par la solidarité et l'humanité du 1^{er} qui ont été évoquées dans les propos de madame la Maire en évoquant la situation de l'école Michel Servet.

L'école primaire accueille, en ces locaux, depuis le 15 novembre, la nuit, des familles pour leur éviter de dormir dehors et qui grâce à la solidarité du collectif de l'école, du collectif « Jamais sans toit » peuvent trouver des moments de répit, au chaud.

Les échanges se poursuivent entre la préfecture et le collectif « Jamais sans toit ».

L'Etat a, d'ailleurs, annoncé l'ouverture de 500 places d'hébergement supplémentaires...

Je remercie à mon tour, tous les collectifs mobilisés sur notre arrondissement.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nous allons procéder tout d'abord à l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021.

Y-a-t-il des remarques ou des demandes de modification qui n'aurait pas été mentionnée ?

Je vous propose d'adopter ce procès-verbal.

On note cette approbation du procès-verbal.

Nous allons commencer par un rapport qui n'est pas une délibération mais une information sur la création d'une délégation « condition animale » qui est accordée à madame Laurence HUGUES, 1^{ère} adjointe à la transition écologique, nature en ville et démocratie.

Et donc cette création de délégation « condition animale » s'ajoute aux fonctions qu'elle a déjà et je la remercie d'avoir accepté cette charge supplémentaire mais qu'elle exerçait déjà dans les fonctions relative à la nature en ville.

Madame Laurence HUGUES, je vous propose de prendre la parole pour nous exposer cette fonction relative à la condition animale.

Laurence HUGUES

Je vous remercie madame la Maire et je vous remercie de l'honneur que vous me faites en me confiant cette nouvelle délégation qui permet effectivement de préciser, dans la délégation de « nature en ville », que je portais déjà, ce qui concerne la condition animale.

Quand on parle de condition animale on parle forcément de condition humaine, et des relations entre les humains et les animaux.

Force est de constater que le bilan est globalement très sombre pour la civilisation occidentale et le capitalisme en général, qui considère la nature comme une ressource pillable jusqu'à l'extinction, qui considère le vivant comme du minerai, inerte, qu'on peut exploiter sans scrupule.

A l'animal-machine de Descartes je préférerais donc plutôt me référer à l'humanisme de Montaigne, qui disait se démettre volontiers de cette royauté imaginaire qu'on nous attribue, à nous les humains, sur les autres créatures.

Les chats s'accordent au philosophe, comme vous le savez, chers collègues qui vous aussi habitez chez un félin.

La loi vient enfin d'évoluer sur un certain nombre de points importants, notamment le renforcement des sanctions en cas de sévices, la fin programmée des ventes en animalerie et la lutte contre les trafics via Internet.

Cependant beaucoup de chemin reste à faire.

Sinistre record, la France est la championne européenne de l'abandon...

Il faut le rappeler avant Noël, les animaux ne sont pas des jouets, ni des objets, ce sont des êtres sensibles.

Les associations nationales ou de quartier, comme par exemple l'Arche de la Colline, proposent des animaux à l'adoption responsable, ce sont bien elles qu'il faut privilégier quand on a mûri le projet d'accueil d'un animal, quand on a bien réfléchi au coût et aux contraintes, et aux besoins de l'animal, des besoins qui doivent passer avant le plaisir, la joie et l'amour qu'il va nous procurer.

Nous voyons, sur les réseaux sociaux du quartier, de fréquentes alertes concernant des chats perdus ou simplement en vadrouille – j'en profite pour rappeler que l'identification des animaux de compagnie est obligatoire ; elle permet que les animaux retrouvent rapidement leur foyer.

Dernièrement, c'est le lapin Forrest qui a mis tout le monde en émoi.

Il a été heureusement récupéré grâce à une action collective, après une errance de plusieurs jours...

C'est l'occasion de saluer la solidarité croix-roussienne, qui s'exerce aussi bien à l'égard des humains que des animaux !

De fait, les animaux ont un rôle social essentiel, on le voit auprès des personnes sans-abris, ou des personnes âgées – dans le cadre restreint de ma délégation, je souhaite ainsi rappeler l'importance, pour la collectivité, d'ouvrir des hébergements qui incluent l'animal, garant de bien-être et de sociabilisation pour bien des personnes isolées.

Dans le 1^{er}, nous avons pu, avec l'aide précieuse de bénévoles dévouées à la cause animale, localiser les principales populations de chats errants et de chats libres, et, nous souhaitons, avec la Ville, pouvoir mener des campagnes de stérilisation et d'identification.

Nous allons aussi, avec l'aide de la Métropole, mener des actions « Mon chien en ville », pour sensibiliser les propriétaires, limiter les incivilités de certains, en bref faciliter la cohabitation entre usagers humains et à 4 pattes des espaces publics.

Ces actions viennent en complément du soutien de la Mairie du 1^{er} à la biodiversité, par l'aménagement des espaces verts et le soutien à la végétalisation de rue, au travers du partenariat avec par exemple, « des Espèces parmi Lyon », via la Fête de la nature, avec une exposition photo participative qui met en lumière les talents des habitantes et des habitants à saisir la beauté du vivant qui nous entoure.

Les actions de sensibilisation sont importantes.

Elles peuvent aussi inclure des messages que certains se plaisent à caricaturer, notamment concernant la consommation de viande.

Je vais rappeler un chiffre qui donne le vertige : 3,2 millions d'animaux sont mis à mort chaque jour en France pour finir dans les assiettes.

Dans notre société qui a industrialisé la violence à l'égard des animaux et la cache dans les abattoirs, la nécessaire réduction de la consommation carnée n'est pas une lubie.

C'est une question importante sur le plan éthique, sur le plan sanitaire, sur le plan climatique, et cela peut se faire en soutenant l'élevage paysan et la vie rurale plutôt que l'élevage industriel et son cortège de maladies et de souffrances, pour les humains comme pour les animaux.

Pour terminer sur une note joyeuse, je vous invite à suivre les conseils de la Ligue Protectrice des Oiseaux concernant le nourrissage à la mangeoire : en ces temps de froidure, il n'y a pas plus grand plaisir que de regarder mésanges et rouges-gorges voler sous nos yeux. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame l'adjointe,

Donc, je vous notifie cet arrêté qui sera enregistré en Préfecture pour ajouter la condition animale à votre délégation.

Nous allons à présent passer à l'examen des délibérations propres à la mairie du 1^{er} arrondissement et la première concerne l'adoption de l'état spécial.

Je donne la parole à Bertrand PINOTEAU en sa qualité d'adjoint aux finances.

1- **MA1-01-21-36- Bertrand PINOTEAU - Adoption de l'état spécial de la mairie du 1er arrondissement pour 2022**

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 septembre 2021, a fixé le montant des dotations aux 9 arrondissements pour 2022, ainsi que les modalités de répartition de cette somme entre les arrondissements.

Il en résulte pour le 1^{er} arrondissement les montants suivants, strictement identiques aux montants approuvés l'an passé pour l'année 2021 :

- D'une part, une dotation de fonctionnement de 375 472 €, répartie en :
 - une dotation de gestion locale de 338 379 €,
 - une dotation d'animation locale de 37 093 €,

- D'autre part, une dotation d'investissement de 60 856 €, répartie en :
 - crédits d'équipement pour 20 856 €,
 - et en crédits de travaux pour 40 000 €.

Ces dotations n'ont toujours pas évolué, mais nous poursuivrons nos efforts de persuasion pour faire augmenter au cours du mandat la dotation d'animation locale notamment, qui je le précise à toutes fins utiles correspond pour le moment à 1,25 € par habitant et par an.

Nous avons donc élaboré comme il se doit, sur la base de ces dotations inchangées, un état spécial également appelé budget primitif, sensiblement identique, vous vous en doutez, à celui de l'année passée.

Je vous propose donc, dans l'attente d'évolutions je l'espère dans les années à venir, d'adopter cet état spécial du budget pour 2022.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, je vous en prie Madame PERRIN-GILBERT.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Parallèlement à la présentation qui a été faite par Bertrand PINOTEAU et à la réalité de la faiblesse des budgets de fonctionnement des arrondissements, je voulais souligner que, malgré tout des travaux se tiennent et des échanges ont lieu entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement et à travers les différentes délégations.

Pour ce qui est de la culture, par exemple, je voulais vous réaffirmer qu'en 2022 encore, les mairies d'arrondissement bénéficieront de ce que l'on pourrait appeler un « droit de tirage » sur les budgets réservés aux fêtes d'été à « Tout l'monde dehors ! ».

En conséquence, ces 20 000 € sont dédiés à chaque arrondissement, dont vous avez à disposition pour organiser le programme d'été de « Tout l'monde dehors ! » sans que l'adjointe ni ses services n'interviennent dans les choix que vous faites en sélectionnant les actions culturelles.

Donc quelque part, on pourrait dire que ces 20 000 €, même s'ils sont dans le budget central, viennent s'ajouter finalement à la dotation d'animation locale et évidemment, nous travaillons avec mes collègues pour voir comment ce type de dispositifs peuvent se développer pour que les mairies d'arrondissement bénéficient de budgets plus importants alors que ce soit par le vote du budget d'arrondissement, l'état spécial ou que ce soit par des droits de tirage sur des enveloppes centrales.

Dire également que pour le 1^{er} arrondissement, cette année comme l'année dernière, nous avons fait le choix aussi d'extraire les jeudis musiques du monde du budget de ces 20 000 € là pour qu'ils ne viennent pas grever davantage le budget du 1^{er} arrondissement.

Ce n'est pas parfait !

Nous avons encore des marges de progression et nous le savons bien et nous avons il n'y a pas très longtemps, un temps de travail pour avancer sur ces questions entre arrondissements et mairie centrale.

Voilà, je crois que chaque délégation essaie aussi de progresser et d'accorder plus d'importance et de marge de manœuvre à cet échelon essentiel qui est l'échelon d'arrondissement.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'adjointe.

Effectivement, votre délégation a lancé et nous avons répercuté auprès des acteurs culturels cet appel à projet pour « Tout l'monde dehors ! » pour l'été 2022.

Nous pourrions alors examiner et sélectionner au niveau de l'arrondissement ces propositions pour avoir cette programmation culturelle de l'arrondissement grâce à ce droit de tirage mis en place par votre délégation qui permet d'appuyer véritablement cette politique culturelle d'arrondissement et de faire vivre ces animations sur le territoire.

Y-a-t-il d'autre question ou demande d'intervention ?

Je vous propose d'adopter ce rapport.

Je vous remercie donc c'est adopté à l'unanimité.

Le rapport suivant concerne la commission locale de l'UNESCO et je donne la parole à Noé FROISSART.

2- **MA1-01-21-37- Noé FROISSART - Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement auprès de la commission locale de l'UNESCO**

Merci madame la Maire,
Mesdames et messieurs, mes chère.es collègues,

Nous avons lors du précédent conseil d'arrondissement évoqué la création d'une commission locale UNESCO.

Vous savez que le site historique de Lyon est classé sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui nous donne des obligations en termes de gestion pour le maintien du patrimoine architectural et ce qui nécessite des plans de gestion qui sont revus assez fréquemment.

Lors du précédent conseil, nous avons voté la création d'une nouvelle commission locale et nous devons, cette fois-ci désigner deux représentants du conseil d'arrondissement qui ont la qualité de suppléants au sein de cette commission.

Je vous propose donc la candidature de moi-même, Noé FROISSART en ma qualité d'adjoint au patrimoine et Laurence HUGUES pour suppléer à cette commission.

Je ne vais pas m'étendre plus que ça sur cette délibération dans la mesure où nous en avons déjà parlé la dernière fois.

Je le rappelle à nouveau que nous tâcherons avec ces missions d'une part de valoriser le patrimoine exceptionnel qui fait l'une des richesses du 1^{er} arrondissement et également nous travaillerons à l'adaptation de ce patrimoine architectural remarquable au réchauffement climatique pour que le patrimoine reste vivable malgré tout.

En conséquence, si la candidature de Laurence HUGUES et de la mienne vous plait, je vous propose donc d'approuver cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose d'approuver cette désignation.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous allons examiner le 3^{ème} rapport propre à la mairie d'arrondissement qui porte sur la convention d'objectif pour le Lavoir public.

Je donne la parole à Monsieur David SOUVESTRE.

3- MA1-01-21-38- David SOUVESTRE – Convention d'objectifs Lavoir public

Merci Madame la Maire,

Chèr.e.s collègues, j'ai e plaisir de vous présenter ce soir la convention d'objectifs que la mairie du 1er va signer avec l'association, LE LA(VOIR AU PUBLIC).

Lauréate de notre appel à projets que l'on a initié en février dernier, l'association occupe désormais le Lavoir public.

Il a ouvert ses portes en septembre, après deux mois de travaux : peinture, insonorisation, installation d'une nouvelle scène et de nouveaux gradins.

Ainsi, 600 visiteurs ont pu découvrir ce patrimoine remarquable et emblématique de notre arrondissement, avec des visites guidées par les nouveaux locataires, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine qui se sont déroulées les 18 et 19 septembre derniers.

Fermé depuis mars 2020, je me réjouis que le Lavoir public reprenne vie avec une équipe jeune, dynamique et pétillante.

Mais revenons-en à la convention.

Elle offre un cadre de travail partenarial, qui respecte la liberté associative.

L'esprit général de cette convention peut être résumé de la manière suivante, je me permets de citer un extrait de la convention :

« Véritable oasis dans la ville, le lavoir sera un lieu social, solidaire et citoyen, où chacun pourra trouver une place ».

Donner à toutes et à tous les moyens de s'épanouir, de s'exprimer, d'aller à la rencontre des autres, par la pratique artistique et la création culturelle constituent une mission essentielle pour cette association, LE LA(VOIR AU PUBLIC).

Procès-Verbal CA - Mercredi 1er Décembre 2021

Mission que nous soutenons en mettant à disposition gratuitement le Lavoir Public.

Alors au cours des trois prochaines années qui est la durée de cette convention, l'association travaillera autour de cinq grands axes :

1. rendre accessible au plus grand nombre leurs événements culturels ;
2. faire du Lavoir public, un laboratoire culturel, un lieu de création pluridisciplinaire, ouvert sur le quartier ;
3. faire émerger des jeunes talents de la région qui ne peuvent pas accéder aux institutions culturelles ;
4. tisser des liens avec l'ensemble des acteurs de l'arrondissement et les habitants.

Durant la saison 2021/2022, LE LA(VOIR AU PUBLIC) accueillera 8 résidences de création artistiques autour des arts vivants et des musiques actuelles.

L'association a aussi noué des liens avec ViensVoirMonTaf qui propose aux collégiens de 3ème qui sont scolarisés en réseau d'éducation prioritaire, qui n'ont pas de piston ou des parents avec un carnet d'adresse, des stages de découverte des métiers de l'art.

Voici deux exemples, parmi tant d'autres, que je mets en exergue et qui illustrent parfaitement les grands axes de cette convention que je viens de présenter.

Donc si cette délibération vous convient, je vous propose de l'approuver.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et merci pour tout le travail que vous avez fourni avec les services aussi pour mener à bien la rédaction de cette convention d'objectifs.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver cette convention.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

Je vous en remercie et je vous redonne la parole, Monsieur SOUVESTRE pour la délibération soumise pour avis concernant la grille tarifaire appliquée aux locaux associatifs, en l'occurrence, l'Hôtel Major Martin.

Vie associative

4- 3209- David SOUVESTRE - Hôtel Major Martin - Lyon 1er - Approbation d'une nouvelle grille tarifaire appliquée aux locaux associatifs. - Direction Centrale de l'Immobilier

Merci Madame la Maire,

Ce projet de délibération porte effectivement sur l'Hôtel Major Martin.

Situé au 7 rue Major Martin, dans une cour intérieure, il est extrêmement difficile de repérer cet immeuble qui fait un peu plus de 500 m², sur trois étages, avec rez-de-chaussée, des caves et un grenier.

Il est composé d'environ 17 salles, de tailles différentes, allant de 17 m² à 60 m².

Une petite plaque, sur le portail, avec les armoiries de la Ville, montre ainsi qu'il appartient à la Ville de Lyon.

Par contre, une question se pose : Combien de Lyonnais ont-ils identifié ce patrimoine municipal ?

Alors, j'ai l'intime conviction, mes chère.s collègues, que si, demain, nous publions un sondage sur l'Hôtel municipal Major Martin, il révélerait qu'un infime pourcentage d'habitants connaissent ce bâtiment et encore moins son utilisation.

Ce résultat n'est pas étonnant !

Si vous cherchez des informations sur cet équipement, le site de la Ville de Lyon n'en fournit aucune.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, seule la plateforme du patrimoine du Ministère de la Culture et le service de l'Inventaire du patrimoine culturel du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes permettent d'en déduire son usage.

Je vais donc vous faire une confidence ce soir, le 1er arrondissement a, dans sa zone géographique, une Maison des associations dont la gestion, disons-le, est jalousement cachée et jalousement gardée, par l'administration centrale.

Alors aujourd'hui, que savons-nous sur cet immeuble ?

Nous savons qu'une quarantaine d'associations jouissent de cet espace.

Nous savons que certaines y siègent depuis Mathusalem.

Nous savons que de nombreux créneaux sont disponibles.

Les statistiques démontrent que les 17 salles sont clairement sous-exploitées.

Pourtant, et tous mes collègues peuvent en témoigner, nous manquons cruellement de locaux dans notre arrondissement et nous pouvons difficilement satisfaire toutes les demandes.

Avec l'Hôtel Major Martin, nous pourrions y répondre, même en partie, mais l'opacité du fonctionnement est telle, qu'aujourd'hui, les associations du 1er ne peuvent pas en profiter :

1. les conditions d'admission, obscures ;
2. la procédure de réservation, nébuleuse ;
3. le règlement d'usage, abscons.

Mais voilà.

Nous héritons d'un passé.

Un passé que notre collègue, Sylvain GODINOT, Adjoint au Maire de Lyon, délégué à la Transition écologique et au patrimoine, essaye de faire évoluer, sans brusquer les habitudes, sans brusquer les pratiques, sans brusquer les privilèges.

Nous héritons aussi d'un passé en matière de coût de location pour les usagers du lieu.

La dernière actualisation des tarifs date de janvier 2017.

Cette actualisation était effectuée en catimini, en toute discrétion, sans concertation, sans débat démocratique, par l'ancien Maire de Lyon, avec un simple arrêté du Maire, acte administratif qui n'oblige aucun débat en Conseil municipal et en Conseil d'arrondissement.

Aujourd'hui, contrairement aux pratiques de l'ancienne majorité, nous sommes consultés et je tiens à le saluer et à remercier encore une fois, Monsieur GODINOT.

Ceci représente, pour nous, une marque de transparence.

Procès-Verbal CA - Mercredi 1er Décembre 2021

Avec ce projet de délibération, nous allons nous prononcer sur l'évolution de la tarification, qui prévoit une hausse de 15% par rapport à 2017.

Mais nous allons aussi nous prononcer sur une notion, qui n'existait pas avant, la possibilité pour notre Mairie d'arrondissement de réserver des créneaux pour les associations du 1er.

En contrepartie, elle aura, à sa charge, les frais de locations.

Pour mémoire, la gratuité des salles municipales, pour les associations à but non lucratif, est une tradition dans notre arrondissement.

L'ensemble des élu.e.s de notre conseil d'arrondissement, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer lors du CA du 10 mars 2021, restent très attaché.e.s à ce principe et j'en suis particulièrement fier.

Cette délibération aura donc quelques petites conséquences sur le budget de notre arrondissement.

Elle engendrera un coût certain pour la Mairie.

Je tenais à mettre en lumière cet effort financier que vous consentez à faire, Madame la Maire, pour soutenir le tissu associatif du 1er arrondissement et je vous en remercie également.

Alors mes chère.s collègues, ne boudons pas, ce soir, notre plaisir !

Cette délibération est une excellente nouvelle pour notre arrondissement et pour la vie associative.

Nous serons, en mesure, en 2022, d'ouvrir cet espace aux acteurs de notre arrondissement, d'offrir plus de créneaux aux associations afin de les soutenir.

Vous l'aurez compris, mes chère.s collègues, je me réjouis de cette première étape vers une plus grande démocratisation de cet immeuble et je m'en félicite.

Je vous invite donc à émettre un avis favorable.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour cette délibération concernant l'approbation de cette grille tarifaire.

L'avis est favorable à l'unanimité et je me réjouis aussi que dans un avenir proche, nous aurons des salles supplémentaires pour répondre aux besoins des associations qui nous sollicitent beaucoup et dans cet arrondissement dense et très dynamique, il n'est pas toujours facile de pouvoir leur fournir des salles et ce lieu est vraiment important à cet égard.

La délibération suivante porte sur les locaux mis à disposition des centres sociaux et je donne la parole à Fatima BERRACHED.

- 5- **3193- Fatima BERRACHED - Approbation et autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022/2025 de la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon - Direction du Développement Territorial**

Madame la Maire, chères collègues,

Le présent rapport concerne le renouvellement des conventions d'occupation des locaux pour les centres sociaux, les MJC et les Maisons de l'enfance.

La présente convention a été reconduite, pour une durée d'un an, le 17 décembre 2020 et arrive donc à échéance le 31 décembre prochain.

Dans la continuité du partenariat déjà existant entre la ville et les associations d'éducation populaire, il est proposé de reconduire ces conventions pour une durée de 3 ans de 2022 à 2025.

Ces conventions précisent la répartition des responsabilités entre la Ville de Lyon, propriétaire ou locataire, et les associations occupantes des locaux, ainsi que le mode de gestion des fluides, le régime des travaux, les règles de sécurité et d'assurance.

Pour le 1er arrondissement sont concernés « l'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse – Grand Côte et le centre social «Quartier Vitalité »,

Afin de permettre aux deux structures de poursuivre leurs activités, je vous invite à donner un avis favorable. Je vous en remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Je dois mentionner que Malika HADDAD-GROSJEAN et David SOUVESTRE qui sont au conseil d'administration de deux des structures, ne peuvent participer, ni aux débats, ni au vote.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention de la part des autres élu.es ?

Dans ce cas, je vous propose de donner un avis favorable pour approuver ces contrats d'occupation.

L'avis est favorable à l'unanimité. Je vous en remercie.

Si vous le souhaitez, je peux vous donner la parole, Monsieur SOUVESTRE, puisqu'il y a aussi une actualité sur l'occupation du bâtiment de la Condition des Soies.

Je ne sais pas si vous souhaitez faire un point d'actualité à cette occasion ?

David SOUVESTRE

Je n'avais pas forcément prévu de faire un point ce soir en CA mais effectivement, la bibliothèque de la mairie du 1^{er} arrondissement est la seule bibliothèque du réseau des bibliothèques de Lyon qui n'est pas ouverte le samedi et qui n'est pas ouverte au mois d'août.

Les conditions de travail de la Directrice de la bibliothèque ne sont pas non plus satisfaisantes.

Du coup, on essaie sous l'initiative de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, de trouver une solution pour que la bibliothèque puisse ouvrir les samedis et au mois d'août.

Ces solutions passent par un temps de discussions et d'échanges avec le Centre social qui avec la convention de mise à disposition, ont malheureusement la responsabilité des locaux en terme d'ouvertures, de sécurité etc...

Donc c'est un vrai effort pour eux puisqu'ils vont devoir peut-être revoir le nombre de personnel, il faudra voir aussi avec la Direction des bibliothèques municipales pour que cette direction puisse mettre également à disposition des salariés.

Quoi qu'il arrive, cette convention est signée, si ma mémoire est bonne, pour cinq ans.

Si tout va bien, il y aura un avenant qui sera sans doute proposé pour avis au conseil d'arrondissement, d'ici fin juin ou en tout cas avant l'été pour que dès septembre, notre bibliothèque du 1^{er} puisse ouvrir le samedi et également au mois d'août.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ce point sur le bâtiment de la Condition des Soies.

Nous avons à présent un projet de délibération portant sur le bowl du skatepark et je donne pour cela à Madame Fatima BERRACHED.

Sport

- 6- **3279- Fatima BERRACHED - Complexe sportif Génét-Duplat à Lyon 1er - Aménagement d'un bowl (skate roller) et d'un terrain basket 3x3 - Opération n° 01054005 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1-Programme 20004 - 1er arrondissement - - Direction des Sports**

Madame la Maire, chères collègues,

Le présent rapport concerne la réalisation du bowl sur l'équipement du skate park créé en 2017 et dont le succès ne faiblit pas depuis.

Pour ceux et celles qui ne savent pas de quoi l'on parle, lorsque l'on évoque un bowl :

Un bowl de l'anglais « cuvette, bassin » est un module de skatepark ayant la forme d'une cuvette plus ou moins profonde aux parois arrondies, construit généralement en béton et entouré d'une bordure en métal.

La concertation effectuée auprès des principaux usagers du skatepark, lors du forum des associations, le 4 septembre dernier a permis de valider le nouvel aménagement du complexe sportif avec la création d'un bowl et la création d'un terrain de basket 3 contre 3.

Cette concertation a été suivie par une rencontre entre la direction des sports et de jeunes usagers du skatepark afin de partager les attentes et recommandations du futur équipement.

Les travaux auront lieu en 2022 pour une mise à disposition de cet équipement pour fin octobre.

Afin d'offrir un nouvel équipement sportif aux jeunes, et attendu depuis longtemps, je vous invite à donner un avis favorable au présent rapport.

Je vous en remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable pour ce rapport.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous en remercie et je pense que cela fera beaucoup de jeunes heureux lorsque nous pourrons inaugurer ce skatepark au dessein duquel, ils ont beaucoup participé, les jeunes skateurs et trotte riders qui ont donné assez largement leur expertise d'usage.

Nous avons à présent un projet de délibération portant sur une convention d'ouverture au public des espaces extérieurs du bastion Saint Laurent.

Je donne la parole à Noé FROISSART, en sa qualité d'adjoint patrimoine pour la présenter.

Patrimoine

- 7- **2847- Noé FROISSART - Lyon 1er - Convention d'ouverture au public des espaces extérieurs du bastion Saint Laurent - Lancement de l'opération n° 60VPA7 - Ouverture et restauration des cours et traboules 2021-2026 - Affectation d'une partie de IAP 2021-3 - Programme 00016 - Direction de l'Aménagement Urbain**

Merci Madame la Maire,

Nous allons passer à présent à l'examen d'une délibération qui garantit l'ouverture au public des espaces extérieurs du Fort Saint Laurent mais c'est donc aussi l'occasion de revenir sur le projet mené au Fort Saint Laurent et sur ce qui a pu être fait depuis le début du mandat.

Le projet mené au Fort Saint Laurent est un projet en effet qui était polémique au sein de l'arrondissement.

C'est un projet dont nous héritons, ce n'est pas le projet que nous aurions forcément souhaité mener.

Je vais donc commencer par faire quelques rappels pour cela :

Le Fort Saint Laurent, que vous connaissez tous, est situé en haut de l'arrondissement sur la place Bellevue.

En 2019 et 2020, il a notamment été mis à disposition des artistes Superposition et il était donc connu comme le Fort Superposition.

Avant cela, il accueillait également le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

C'est un ancien bâtiment de l'Etat et c'est l'Etat qui a décidé de s'en séparer, de le vendre en 2016.

Le choix qui a été fait par l'Etat a été de le vendre à un promoteur immobilier qui était le plus offrant.

Il y avait d'autres projets qui étaient possibles, comme celui porté par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri soutenu par la mairie de l'époque mais bien sûr, l'Etat a préféré vendre au plus offrant plutôt que soutenir un projet d'intérêt général, personne n'en sera surpris ici.

Suite à cette vente du bâtiment à un promoteur en 2017, ce même promoteur a obtenu un permis de construire en février 2020 sur la fin du précédent mandat pour la réalisation d'un hôtel de luxe.

La nouvelle équipe municipale étant arrivée en juillet 2020, nous nous sommes donc retrouvés face à ce projet qui n'était pas le nôtre mais le bâtiment était déjà vendu, c'est donc une propriété privée avec un permis de construire signé et purgé de tout recours.

Nous manquons donc d'un peu de moyen pour faire évoluer le projet, si ce n'est la discussion avec le promoteur.

Nous avons donc composé avec ces éléments pour réorienter le projet au mieux au bénéfice des habitants et suite à l'implication des avis d'arrondissement, dont notamment Malika HADDAD-GROSJEAN, que je salue ici pour son travail et sa force de conviction, qui a été relayée également par l'Hôtel de Ville et notamment l'adjoint à l'urbanisme à l'habitat, Raphaël MICHAUD, que je remercie et salue également pour son implication personnelle et longue dans ce dossier.

Grâce à ces implications différentes, le projet a nettement évolué.

Alors qu'il s'agissait initialement d'un projet d'un hôtel 4*, il n'est plus prévu de faire un hôtel aussi étoilé et au contraire, des chambres seront proposées à des prix très variés pour faire un accueil à tout public.

Il y aura même des chambres dortoirs qui sont prévues à des tarifs de l'ordre de 20 € la nuit qui permet d'accueillir des jeunes et des personnes moins fortunées.

Il y aura également des chambres à des prix intermédiaires et malheureusement des chambres à des tarifs plus élevés.

L'écléctisme des prix que nous demandions a été un effort majeur qui a été consenti et qui a permis largement de réorienter cet aspect-là du projet.

Un autre point obtenu a été l'accès du public aux terrasses et aux jardins, qui sont des lieux remarquables.

Si vous avez eu l'occasion d'y aller et j'espère que les habitants l'ont fait ou le feront car c'est un endroit qui offre un belvédère sur la ville et qui est donc à ce titre-là vraiment remarquable.

Cet accès au public est garanti à titre gratuit à la Ville par la convention, objet de la présente délibération.

Le restaurant sera finalement une sorte de flag bar de restauration assez rapide qui sera fixée à des prix assez abordables pour le quartier.

La volonté du porteur de projet est maintenant d'en faire un lieu qui soit fréquenté par les riverains.

Et enfin, un travail avec les associations et les artistes du quartier sera mené par l'hôtel qui cherche à nouveau, à notre demande, à se réorienter au maximum vers une ouverture au quartier plutôt que cibler une clientèle de luxe, comme cela pouvait être le projet initialement.

Aussi, alors que le projet était initialement un lieu dédié aux riches concrètement avec une privatisation prévue de cet espace patrimonial, ce sera finalement un lieu ouvert sur le quartier et ses habitants.

Avec ces éléments dont nous disposons à notre arrivée, c'est une très belle évolution et je remercie le porteur de projet mais également les élu.es et les services qui se sont largement impliqués dans ce dossier pour le dialogue qu'ils ont pu avoir et surtout pour l'évolution du projet à laquelle nous arrivons maintenant.

J'en reviens à l'objet de la présente délibération qui porte sur la convention qui lie le promoteur et la Ville de Lyon.

Cette convention porte bien sur l'ouverture au public des espaces extérieurs.

Par cette convention, le promoteur s'engage à maintenir accessibles au public ces espaces sans qu'il ne soit obligé pour les habitants de consommer ou d'être résident de l'hôtel mais simplement pour profiter de la vue et des jardins.

J'en profite pour signaler au passage la suppression du bitume de la cour intérieure qui sera végétalisée, ce qui contribue à l'effort de végétalisation de l'arrondissement et qui rendra le lieu plus agréable pour les habitant.es.

En retour, la Ville mettra en place une signalétique à destination des habitant.es pour le cheminement et les éléments patrimoniaux du site.

C'est donc une délibération ce soir qui ne vise pas le projet dans son ensemble puisque je le répète, nous en sommes conscients ici, ce n'est pas forcément le projet qu'aurait mené notre majorité.

Il y a bien d'autres besoins, notamment sociaux dans notre arrondissement.

Par contre, c'est une délibération qui nous permet de sécuriser au maximum les engagements qui sont pris par le promoteur au bénéfice des habitant.es.

Et pour tout le reste des engagements qui sont pris, je vous garantis que la Ville sera très vigilante sur la bonne application de ce projet et mènera un dialogue soutenu avec le promoteur à ce sujet.

C'est pourquoi, je vous invite mes chères collègues à approuver cette convention au bénéfice des habitant.es.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Nous avons une demande d'intervention de Madame Malika HADDAD-GROSJEAN.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci Madame la Maire, merci cher collègue, Noé FROISSART.

Oui, nous avons œuvré ensemble pour demander au promoteur d'abandonner son projet d'hôtellerie de luxe et je regrette mais je ne partage pas du tout l'optimisme que tu exprimes, que j'aurais sincèrement partager sur la réorientation du projet aux différentes réunions que nous avons eues avec toutes les propositions sur lesquelles je reviendrai dans un instant que nous avons faites.

Il demeure un aspect très gentrifieur et une offre à destination justement d'une clientèle riche et puis quelques engagements que le promoteur avait pris et qu'il n'a pas particulièrement respecté me laisse perplexe quant à la fiabilité de la parole qu'il a donnée, ne serait-ce que l'exemple de la concertation/consultation habitant.es que nous lui avons demandée pour qu'il prenne de lui-même conscience et connaissance des demandes et des attentes des habitant.es.

Cette concertation s'est transformée en pure présentation verrouillée où les habitant.es n'avaient pas pu s'exprimer sur le projet.

Alors bien sûr fort de son sacrosaint droit de propriété, il peut faire ce qu'il veut mais la démarche ne présage pas en tout cas pour ma part et pour les élu.es du groupe Lyon En Commun une confiance en les engagements de ce promoteur.

Merci aussi également cher Noé FROISSART d'avoir rappelé rapidement l'historique de ce bâtiment.

J'ai prévu pour ma part d'aller plus loin.

La vente du Bastion Fort-Saint Laurent fait partie des lots de la grande braderie orchestrée par le Seigneur Gérard COLLOMB, au nom du rayonnement international de « Sa » Métropole !

Chèr.es collègues, il n'est pas inopportun de rappeler quelques faits que l'Histoire retiendra.

Le Fort Saint Laurent, site remarquable de la ville de Lyon, vous l'avez rappelé était un centre d'hébergement d'urgence qui accueillait une centaine de personnes en difficulté porté par l'association Notre-Dame-des-Sans-Abris.

En 2016, ce bâtiment a été mis en vente par l'Etat, alors propriétaire, en organisant un appel à projet sans concertation des élus d'arrondissement.

Le bien a été dès lors cédé à un porteur de projet d'hôtellerie de luxe écartant ainsi, comme vous l'aviez rappelé pour une différence de prix de 600 000 €, la proposition de l'association Notre-Dame-des-Sans-Abris qui s'est aussi portée acquéreur au moyen d'un projet à visée sociale et solidaire.

Soulignons que Nathalie PERRIN-GILBERT alors Maire du 1er, son équipe, Laurence BOFFET, Fatima BERRACHED et les collectifs d'habitants s'étaient opposés à cette vente, déplorant une « *politique immobilière municipale imprévoyante et irresponsable aux dépens du vivre ensemble* ».

Désormais, c'est l'hospitalité mercantile qui l'emporte face à l'hospitalité inconditionnelle !

Chèr.es collègues, l'héritage de Gérard COLLOMB comporte bien des legs empoisonnés et le Fort Saint-Laurent en fait partie.

Cependant, quand nous avons pris nos fonctions en juillet 2020, vous l'avez bien rappelé, nous avons rencontré ADAMIA, nouveau propriétaire pour lui demander d'abandonner son projet d'hôtellerie de luxe qui participe de la gentrification de notre arrondissement, c'est la parole que nous avons portée ensemble.

Nous l'avons aussi rassuré de ce que ne sommes pas spécialement contre la propriété privée et que nous sommes attachés à l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme et des citoyens dans toute sa lettre en ce qu'elle garantit la propriété comme droit inviolable et sacré, sauf lorsque la nécessité publique, évidemment l'exige.

Justement, au nom de cette nécessité publique et parce que nous avons bien conscience qu'ADAMIA n'est pas une œuvre de charité, nous lui avons fait quelques propositions, que vous avez citées tout à l'heure, raisonnables comme la transformation du fort Saint-Laurent en :

- ✓ une hôtellerie familiale,
- ✓ une auberge de jeunesse,
- ✓ un hébergement d'urgence pour femmes,
- ✓ un équipement pour la jeunesse dont nous manquons cruellement dans l'arrondissement,

et d'ouvrir ce lieu aux habitants avec une restauration de quartier accessible et la mise à disposition de ses salles communes aux associations du quartier à des tarifs accessibles.

Or son projet tel qu'il nous l'a présenté, lors de notre dernière rencontre, ne répond pas aux besoins de notre arrondissement tels que nous les lui avons exprimés.

Et si aujourd'hui, le propriétaire a bien voulu ouvrir les espaces extérieurs de ce site remarquable aux habitant.es à certains horaires et à certaines conditions, cela demeure une maigre consolation au regard d'un projet d'hôtellerie qui comprend des suites, un SPA, une salle de fitness, un Roof Top etc...

Tous ces termes évoquent bien quelque chose et les habitant.e.s apprécieront !

Les élus Lyon en commun demeurent donc défavorables à ce projet et s'abstiendront par conséquent.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ou des questions sur ce projet de délibérations ?

Oui, Noé FROISSART.

Noé FROISSART

Merci madame la Maire et merci Malika HADDAD-GROSJEAN pour tous les compléments apportés.

Je tiens à préciser parce qu'il faut que cela soit clair pour les habitant.es, l'objet de la délibération porte aujourd'hui non pas sur le projet dans son ensemble mais bien sur la sécurisation au maximum de tous les engagements pris par le promoteur.

Effectivement, nous tenons à solidifier juridiquement le plus possible.

La délibération aujourd'hui ne porte bien que sur la convention des espaces extérieurs et pour tout le reste, nous assurerons un suivi au plus près auprès du porteur du projet.

L'idée est de valider cette délibération aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire forcément que l'on approuve l'entièreté du projet, cela veut dire que nous cherchons à sécuriser au maximum les engagements qui ont été pris.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour ces précisions.

Effectivement ce qui est soumis au vote aujourd'hui, c'est la bien la convention d'ouverture au public des espaces extérieurs fixant l'engagement de ce propriétaire privé à permettre l'accès du public, des lyonnais.es, des visiteurs pour ce site patrimonial, patrimoine, même s'il est propriété privé est aussi partie de notre histoire commune.

S'il n'y a pas d'autre question ou demande d'intervention, je vous propose de voter.

POUR : 9 (*Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Fatima BERRACHED, Sylvain GODINOT, Yves BEN ITAH, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoît SCIBERRAS*)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (*Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Nathalie PERRIN-GILBERT, David SOUVESTRE, Laurence BOFFET*)

Nous avons une majorité pour cette convention d'ouverture au public qui donc permettra d'aller visiter la cour, la terrasse et les jardins de ce lieu.

Je vous en remercie.

A présent, nous allons faire un petit changement de l'ordre du jour du fait des contraintes d'agenda de Monsieur Jean-Christian MORIN.

Donc nous allons passer la délibération n°3188 avant celle de l'Eglise Saint Bruno et donc je vous donne la parole, Monsieur l'adjoint.

Services publics

8- 3188- Jean-Christian MORIN - Evolution tarifaire des cimetières de la Ville de Lyon - Direction des Cimetières

Je vous remercie beaucoup Madame la Maire et je présente mes excuses à mes collègues pour ce départ anticipé en annonçant que je donnerai mon pouvoir pour les délibérations à venir à Noé FROISSART.

La délibération que je présente ce soir est très technique qui concerne la gestion des cimetières et des inhumations des lyonnais.es au terme de leur passage dans notre belle ville.

La loi de finance 2021 a effectivement annulé trois taxes qui existaient sur les inhumations des lyonnais.es et donc pour compenser une partie de ces recettes-là, il a été décidé de revoir le prix des concessions dans lesquelles on peut se faire inhumer.

Je ne vais pas rentrer beaucoup plus en détail, si ce n'est pour dire qu'une attention particulière a été faite pour garder des prix d'inhumation faibles pour ceux qui en ont le moins les moyens et la grande partie de la compensation des pertes de recettes a été faite sur les concessions à perpétuité.

Donc des concessions à courts termes (15 ans) sont très peu augmentées et le prix des concessions à longs termes et à perpétuité sont très fortement augmentées.

Voilà pour l'essentiel de la délibération que je vous propose de voter ce soir.

Yasmine BOUAGGA

Je vous en remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable pour cette évolution tarifaire.
L'avis est favorable à l'unanimité.

Nous allons passer à l'examen de la délibération n° 3282 portant sur l'Eglise Saint Bruno et en l'absence de Sylvain GODINOT, c'est moi qui rapporterais ce projet de délibération.

Patrimoine

- 9- **3282- Yasmine BOUAGGA - Eglise Saint Bruno - Achèvement de la restauration de l'église 39 rue Pierre Dupont à Lyon 1er - opération n° 01017520 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005 - Direction de la Construction**

Il s'agit du lancement de l'opération visant à achever la restauration de cette église, pour un montant de 2 280 000 euros.

Montant conséquent, qui s'explique par l'importance patrimoniale des lieux, « joyau du baroque », nécessitant l'intervention d'architectes du patrimoine et de restaurateurs et restauratrices du patrimoine pour les parties bâties et pour les éléments d'ornement, comme les tableaux.

Nous avons inauguré le 5 octobre 2021 la façade rénovée, en présence du préfet, du Maire.

Je ne vais pas refaire ici le discours dans lequel je rappelais l'histoire de cette église, qui atteste de l'importance du patrimoine religieux sur cette colline, qui fut, jusqu'au 19e, l'autre « colline qui prie », avec d'importants cloîtres, monastères et couvents, comme le monastère des Chartreux où fut édifiée cette église St Bruno ; mais aussi le couvent de la Déserte, dans les reliquats duquel nous nous trouvons actuellement.

La restauration a été engagée grâce à la mobilisation d'une association de défense du patrimoine « Splendeur du Baroque », qui organise des visites quotidiennes de l'église ; et grâce à des dons privés.

Néanmoins elle est patrimoine de la Ville, et ce depuis la Révolution où elle a été désignée comme « œuvre d'art » et désignée bien public.

Ce patrimoine historique fait notre richesse, il mérite d'être connu.

Et ce d'autant plus que nous y engageons des sommes conséquentes.

Si nos priorités vont désormais à la rénovation du patrimoine bâti d'usage disons quotidien, comme les écoles, les gymnases, nous tenons toutefois à honorer nos engagements et achever cette restauration, prévue dans une convention signée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la 4ème convention patrimoine, pour un montant total de 11,4 M€ pour la période 2019 – 2024.

Dans celle-ci, la part de la ville est de 6,4 M€.

La DRAC est un partenaire incontournable de la ville sur le patrimoine mais aussi la culture (par ex : engagement sur les Ateliers de la Danse).

Il y a donc une cohérence à investir ce montant dans l'église St Bruno, ce qui permettra d'achever des restaurations déjà entamées, et de finir de valoriser ce « joyau du baroque ». Je vous invite à aller voir l'intérieur, pour constater la qualité des restaurations des chapelles latérales, et l'état de dégradation de celles qui ne sont pas encore restaurées.

Il y a un intérêt spécifique patrimonial.

Pour autant, nous sommes conscients du déséquilibre entre patrimoine laïc et patrimoine religieux dans cette 4e convention, dont les 7 objets principaux sont : l'église St Bruno (2 tranches) ; l'église St Irénée ; l'église St Nizier ; l'église St Bonaventure ; l'orgue Cavallé Coll de l'église st Francois de salles ; les bronzes Coustou ; le Jardin du Rosaire.

Donc 4 églises, 2 objets moins directement religieux, orgue et jardin, et un ensemble non religieux, les bronzes Rhône et Saône (dont nous avons voté la restauration il y a quelques mois, et qui se trouvent dans la cour du Palais Saint Pierre du Musée des Beaux-Arts)

Le rééquilibrage laïc/religieux sera un axe majeur de la prochaine convention, portée par Sylvain GODINOT à la Ville ; d'ores et déjà, l'Hôtel de Ville est fléché comme opération majeure, pour restaurer cette « maison commune » de tous les Lyonnais et Lyonnaises ; le coût pharaonique des restaurations sur cet édifice complexe présage d'ores et déjà que plus de la moitié des montants des rénovations des biens patrimoniaux concernera du patrimoine laïc.

Un souhait que j'ai formulé lors de l'inauguration de la façade rénovée de Saint Bruno les Chartreux, et que je réitère ici, est que, comme le dit l'histoire de François d'Assise, après avoir entendu l'appel à « réparer la maison » et après avoir œuvré à restaurer les chapelles autour de nous, nous nous affairions tout autant et même davantage à réparer nos communautés, et, plus largement, le monde meurtri par nos activités.

Ceci indiqué, j'ai une demande d'explication de vote par Noé FROISSART et je vous donne la parole.

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire et merci pour cette excellente présentation de la délibération.

A propos de l'entretien dans les éléments du patrimoine du 1^{er} arrondissement, c'est évidemment un enjeu majeur pour l'arrondissement à nouveau le patrimoine architectural en constitue une de ses principales richesses.

Pour autant, au fil des conseils d'arrondissement, ce sont des opérations, vous l'avez rappelé, sur laquelle la précédente équipe municipale de la Ville de Lyon s'était engagée auprès de l'Etat lors du mandat précédent.

Cette précédente équipe municipale ne partageait pas forcément nos priorités.

En effet, nous avons en parallèle de ce patrimoine architectural remarquable du patrimoine municipal qui a peut-être moins de valeur architectural mais nettement plus de valeur pour les habitants, comme les écoles.

Ceux-ci méritent également entretien et l'auraient mérité depuis déjà quelques années.

De fait, c'est ce que nous avons voté dans la programmation pluriannuelle des investissements où nous avons mis très largement le budget sur la rénovation de ces équipements de proximité.

Pour autant l'état de ces bâtiments était tel que même ces investissements massifs ne suffisaient pas.

Justement sur les équipements qui me paraissent nécessiter de manière prioritaire, puisque malheureusement le budget de la mairie n'est pas infini.

J'avoue avoir un peu du mal à être favorable, j'aurai donc du mal à donner un avis favorable.

Pour autant, la continuité des services publics et le respect de la parole donnée à l'Etat me paraît important.

A l'échelle de l'ensemble du budget de la Ville, cela reste un investissement mineur et la nouvelle majorité a largement réorienté les choses en début de mandat.

Sur cette délibération, je vais donc m'abstenir et de même que Jean-Christian MORIN pour lequel j'ai le pouvoir.

Yasmine BOUAGGA

Je vous en remercie.

Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ou des questions ?

Je vous propose de passer au vote pour cette délibération pour l'achèvement de la restauration de l'église.

POUR : 11 (*Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Benoît SCIBERRAS*)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (*Noé FROISSART, Jean-Christian MORIN, Yves BEN ITAH*)

Nous avons donc une majorité d'avis favorables pour cette délibération et je pense que le message sur les priorités est bien passé et j'espère qu'il sera bien pris en compte.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante sur le pack ADS DEMAT et vous allez nous expliquer de quoi il s'agit.

Urbanisme – Logement

- 10- **3261- Noé FROISSART - Approbation d'une convention "Pack ADS DEMAT" avec la Métropole de Lyon pour la gestion de certains équipements ou services relatifs à l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme - Direction de l'Aménagement Urbain**

Avec plaisir Madame la Maire,

A nouveau une délibération technique qui concerne l'urbanisme.

Depuis 2015, la Métropole de Lyon et les communes mettent un outil informatique qui s'appelle le Pack ADS pour faciliter l'instruction des dossiers de demande d'autorisation du droit des sols.

En l'occurrence, cela concerne tout ce qui va être permis de construire, déclaration préalable et ainsi de suite.

Avec la mise en œuvre de l'obligation de la saisine par voie électronique de l'administration et de la dématérialisation de l'instruction des autorisations des droits des sols, à compter du 1^{er} janvier 2022, nous devons faire évoluer l'offre logiciel et une convention entre la commune de Lyon et la Métropole qui accompagne la délibération a pour objet de définir les modalités de mise en commun de cette nouvelle offre et c'est cela que l'on appelle le « Pack ADS DEMAT ».

Le pack ADS DEMAT est composé d'un logiciel de système d'information géographique.

Ce qui est le plus intéressant pour les habitant.es, il est équipé d'une télé procédure de dépôt, ce qui permettra de déposer les demandes d'autorisation en ligne, via le guichet « toodego ».

Faisant à nouveau la publicité de « toodego », le logiciel mis en place par la Métropole pour toute réclamation des habitant.es et autres solutions logiciels, dont je vous épargne la liste ce soir.

Cette convention nécessite également la tarification entre la Ville de Lyon et la Métropole pour ces applications.

A nouveau, je vous en passe le détail mais pour Lyon, le nombre de dossiers qui sont facturés pour 2022 devrait s'élever environ aux alentours de 24 000 € par an pour la dématérialisation de ces procédures.

La mise en œuvre du pack ADS dématérialisé s'est fait progressivement depuis mi-2021 et très progressivement si on voulait être honnête, et on espère que cela va avancer mais les agent.es y travaillent largement et l'attendent avec impatience.

Je vous propose donc, chère.es collègues d'approuver cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose d'approuver cette convention.

Cette convention est approuvée à l'unanimité et je vous en remercie.

Pour une autre programmation informatique, je donne la parole à Malika HADDAD-GROSJEAN sur la délibération n°3265.

- 11- 3265- Malika HADDAD-GROSJEAN - Participation de la Ville de Lyon à l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention avec l'Etat, la Direction Générale des Entreprises (DGE), le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEReN) et les plateformes intermédiaires de meublés - Autorisation de signer le contrat de responsabilité conjointe avec la DGE et le contrat de sous-traitance avec le PEReN Direction de l'Aménagement Urbain

Merci Madame la Maire,

Cette délibération est relative à la signature d'une convention pour la participation de la ville de Lyon à l'expérimentation API (interface de programmation applicative) Meublée.

Il s'agit donc d'un projet de convention avec l'Etat, la Direction Générale des Entreprises, le Pole entreprise de la Régulation Numérique et les plates formes intermédiaires de meublés touristiques telles que, Airbnb, Booking, Abritel etc.

Cette convention vise à titre expérimental à faciliter l'automatisation de la transmission des données et les échanges entre les intermédiaires de location de meublés de tourisme et les communes.

La ville de Lyon a été sollicitée par l'Etat pour participer à cette expérimentation.

Il convient de noter que l'adhésion à cette expérience est basée sur le principe du volontariat, et le maire de Lyon, se réserve, à raison, le droit de saisir directement ces données tel que le prévoit le code du tourisme.

Sont également soumis à notre approbation dans cette même délibération la signature d'un contrat de responsabilité conjointe de traitement entre la Direction générale des entreprises et la ville et un contrat de sous-traitance entre la Ville de et la DGE, définissant les conditions de mise en œuvre et la conformité de celles-ci avec le RGPD (règlement général sur la protection des données).

Chèr.es collègues, en l'attente d'un règlement métropolitain sur les changements d'usage des logements en résidence touristiques et plus protecteur, que j'espère très prochain, de l'offre de logement habitable, je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur le sujet ?

Je vous propose donc de voter un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous passons à l'examen de la délibération n°3262 sur l'occupation du domaine public en lien avec l'exécution de travaux.

Je vous donne la parole, Noé FROISSART.

12- **3262- Noé FROISSART - Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux - Direction de l'Aménagement Urbain**

Merci Madame la Maire,

Je vais présenter cette délibération pour Jean-Christian MORIN.

La délibération dont on examine aujourd'hui concerne pour faire simple les échafaudages que vous voyez à travers l'arrondissement.

A chaque fois que des travaux sont réalisés qu'ils soient sur l'ensemble d'un bâtiment ou sur une devanture, cela peut nécessiter pour les besoins des travaux une emprise sur le domaine public, donc typiquement un échafaudage qui va empiéter sur leur trottoir.

Cette occupation qui est temporaire est soumise à un permis qui est délivré par la Ville et également soumise à une tarification.

Donc la délibération que l'on vote ce soir vise à tarifier la tarification pour l'année 2022.

Pas grand-chose à préciser sur cette délibération, si ce n'est qu'au global, cela fait quand même environ 3 800 000 € de recettes sur l'année 2021.

Pour l'année 2022, la nouvelle majorité a souhaité favoriser autant que possible des travaux de rénovation thermique lors de tous travaux qui sont à réaliser dans l'arrondissement à l'échelle de la Ville de Lyon.

Ce qui fait que lorsque vous installerez, si les habitant.es font une rénovation thermique même partielle de leur immeuble, l'échafaudage installé coutera nettement moins cher.

Pour vous donner le chiffre, s'il n'y a aucun travaux de rénovation thermique, cela coûtera 22 € du m² pour l'emprise contre seulement 1,5 du fait de la rénovation thermique, donc bien moins cher.

Cela restera des sommes qui ne seront pas énormes mais il y a déjà bien d'autres subventions qui sont mises en place par la Métropole de Lyon, notamment via Eco Rénov.

La Ville de Lyon souhaite ainsi par ce biais-là favoriser les travaux de rénovation thermique dans l'arrondissement et je l'ai dit plusieurs fois et je continuerai à le répéter, il est possible de faire de la rénovation thermique dans le 1^{er} arrondissement et il faut le faire car c'est important, alors n'hésitez pas à m'en parler.

Pour les détails de la constitution de la rénovation thermique, il faut soit se référer aux différents arrêtés mis en place à ce sujet qui sont un peu les mêmes pour toutes les rénovations thermiques et dans le cadre du 1^{er} arrondissement, mais plus généralement de tout ce qui constitue un bâti patrimonial remarquable.

Enfin, à noter que cette redevance n'est pas exigée dans un certain nombre de cas pour tout ce qui concerne, grosso modo les services publics, les questions d'installation de sécurité.

Et enfin, j'en profite pour signaler, comme on le sait, un certain nombre de chantiers qui ont lieu dans l'arrondissement dans la rénovation d'immeuble concerne également des remises en état par des grands fonds d'investissement.

Même si nous faisons tout ce que l'on peut pour bloquer ça, cela concerne également des opérations de découpe des logements malgré.

La délibération que je vous présente n'est malheureusement pas pour le bloquer mais comme le disait ma collègue, Malika HADDAD-GROSJEAN à l'instant, nous faisons de nombreuses choses pour réduire les différentes pressions spéculatives qui s'exercent sur le marché de l'immobilier lyonnais, Airbnb en est un très fort dans notre arrondissement et avec Malika HADDAD-GROSJEAN nous y travaillons activement.

Tout cela ce sont des choses que nous mettrons en place pour lutter par ailleurs contre ce phénomène.

La délibération de ce soir est donc une délibération qui est relativement technique mais qui permet à la Ville de Lyon de favoriser l'isolation thermique des logements.

En conséquence, je vous encourage donc à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour ces explications précieuses.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Dans ce cas, je vous propose de passer au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous allons passer à l'examen de la délibération 3199 sur la politique de la ville et je vous donne la parole Madame Malika HADDAD-GROSJEAN.

Solidarités

- 13- **3199- Malika HADDAD-GROSJEAN - Programmation au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Direction du Développement Territorial**

Merci Madame la Maire,

Cette délibération concerne le cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon au bénéfice des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2022 de Lyon.

Il s'agit précisément de compléter le montage financier pour l'année 2021 avec les participations financières de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et de la Métropole de Lyon.

Pour le financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, le coût prévisionnel de ces postes est estimé à 232 632 € réparti entre la Métropole de Lyon pour un montant de 87 911 € et l'ANRU pour un montant de 67 083 € et de 77 638 € pour la Ville de Lyon.

S'agissant du financement des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, le coût prévisionnel est estimé à 157 000 € et le montant à solliciter à la Métropole est de 59 540 €.

Notre avis est sollicité pour approuver ces dispositions pour financer les postes d'agents de chargés de mission, de chargés de projet qui œuvrent et qui travaillent dans ce que l'on appelle les quartiers prioritaires de la ville, notamment, le quartier de la Duchère du 9^{ème} arrondissement ou encore le 8^{ème} arrondissement.

Notre avis est sollicité pour approuver ces dispositions, si elles acquièrent votre agrément, je vous remercie de donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'adjointe.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de voter un avis favorable pour cette maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

L'avis est favorable à l'unanimité pour la poursuite de ces missions territoriales et je vous en remercie.

Nous allons aborder à présent des délibérations relatives à l'Education avec les deux premières présentées de façon groupée par Madame Fatima BERRACHED.

Education

- 14- **3240- Fatima BERRACHED - Approbation du nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 et prorogation pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de la convention relative au projet éducatif et plan mercredi 2018-2021 - Direction de l'Education**

- 15- **3241- Fatima BERRACHED - Programmation PEdT Temps scolaire - Attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022 et inscriptions budgétaires - Direction de l'Education**

Je vous confirme qu'il s'agit bien d'une présentation groupée des deux délibérations n°3240 et n°3241.

Madame La maire, chères collègues,

Le projet éducatif de LYON définit le socle politique de l'action éducative de la ville pour les actions et projets proposés aux enfants âgés de 2 à 16 ans et ce pendant tous les temps de l'enfant : le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire.

Dans le cadre de ce projet éducatif dont la version actuelle arrive à échéance au 31 décembre, sont financées les classes découvertes qui permettent aux enfants de participer à des séjours de 2 à 5 jours avec nuitées.

C'est ainsi que le rapport 3241 permet l'attribution de crédits les subventions aux écoles et des vacances aux enseignant.e.s qui feront les nuitées.

Ces subventions sont versées par une classification des écoles pour les classes découvertes qui auront lieu, espérons-le entre janvier et juin 2022.

Pour le 1^{er} arrondissement, sont concernées, les écoles primaires Michel Servet et Tables Claudiennes qui recevront par classe 2200 €.

L'actuel projet éducatif se terminera, donc, le 31 décembre prochain.

Afin d'anticiper le renouvellement de celui-ci, une démarche a été mise en place dès le mois de janvier.

Ainsi entre janvier et mars 2021, il a s'agit de faire un bilan de l'actuel projet éducatif mis en place en 2014 puis modifié en 2018 avec une modification des rythmes scolaires.

Le bilan a mis en avant les limites et les axes d'amélioration, comme la participation des enfants, de tous les parents, l'implication des jeunes et de tous les acteurs éducatifs.

Et depuis mai, une démarche de co-construction a été mise en place, avec l'aide d'un prestataire extérieur.

Ainsi, les 3 axes forts du nouveau projet éducatif sont :

- l'éducation à la transition écologique ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 1er Décembre 2021

- l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et à l'émancipation ;
- L'éducation co-construite , plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Pour élaborer le document d'appui du projet éducatif :

- 700 enfants ont été consultés ;
- 800 acteurs éducatifs ont participé à l'enquête et aux 24 ateliers ;
- 500 contributeurs et enfin et 3700 parents ont répondu à une enquête qui leur étaient dédiée.

Contrairement à l'élaboration du précédent projet éducatif, tous les arrondissement d'opposition et de la majorité bien évidemment ont été sollicités et ont participé aux différents ateliers.

Élaborer un projet éducatif définit le cadre des activités, comme déjà précisé, mais permet de mobiliser les moyens humains, matériels et financiers autour d'objectifs, de projets et de pratiques partagés.

Et enfin, je terminerais mon propos par la gouvernance mise en place pour suivre ce nouveau projet éducatif puisque les arrondissements, dont la proximité est prise en compte, seront un maillon essentiel du suivi du projet éducatif.

Je vous invite, bien évidemment, à donner un avis favorable aux deux rapports.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de voter ces deux rapports mais je vous propose aussi d'aller lire ce projet éducatif de Lyon qui est rédigé de façon très agréable avec beaucoup de citations d'enfants et je pense que c'est aussi assez original pour être souligné.

Donc les enfants qui soulignent ce qui les motive, par exemple, réparer des jouets cassés ou avoir des espaces de repos dans les cours d'école, un endroit où l'on peut s'isoler et qui ne soit pas uniquement là où les garçons jouent au foot et que les parents puissent à l'école discuter avec les maitresses.

Voilà, c'est très bien rédigé et très enthousiasmant.

Donc, je vous propose de voter d'abord pour le rapport n° 3240 correspondant à l'approbation de nouveau projet éducatif.

Nous avons un vote favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Pour le rapport n°3241 qui porte sur les classes découvertes, donc l'attribution de nuitées pour les classes découvertes sur la période de janvier à décembre 2022.

Je vous remercie pour votre vote favorable pour envoyer les enfants de l'arrondissement découvrir le monde en dehors de la ville, en espérant que la situation sanitaire ne le permette bien sûr.

Nous allons à présent passer à l'examen d'autres délibérations portant aussi sur l'éducation mais sur l'intervention musicale en milieu scolaire et je donne la parole à Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

16- **3278- Nathalie PERRIN-GILBERT - Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire - Direction des Affaires Culturelles**

Merci Madame la Maire,

Grâce au soutien financier de la Ville de Lyon et aux compétences pédagogiques, artistiques, culturelles et éducatives du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, 35 musicien.es interviennent dans les écoles primaires de notre ville et ce sont environ 15 000 élèves qui sont ainsi concernés chaque année.

Ces interventions en milieu scolaire se déroulent dans un cadre.

Elles s'appuient sur deux conventions, une convention tripartite en l'Education Nationale, la Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et puis une convention bipartite entre la Ville et le Conservatoire.

Evidemment ces deux conventions ne s'achèvent pas aux mêmes date, ce serait trop simple, celle de la Ville prend fin le 31 décembre 2021 alors que la convention tripartite avec l'Education Nationale court jusqu'à l'été 2022.

Aussi, afin d'aligner les temporalités et afin de pouvoir construire par la suite de manière concomitante un dispositif avec l'ensemble des partenaires à compter de la rentrée scolaire 2022, nous vous proposons par cette délibération de voter un avenant qui tout simplement prolonge la convention entre la Ville de Lyon et le CRR et ceci jusqu'au 31 septembre 2022.

Je vous remercie de votre avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Nathalie PERRIN-GILBERT

Mon voisin me signale que c'est jusqu'au 30 septembre et non pas le 31 septembre 2022 !

Yasmine BOUAGGA

Donc je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole Madame l'adjointe pour la délibération suivante qui porte sur un thème proche.

17- **3242- Nathalie PERRIN-GILBERT - Renouvellement des conventions d'occupation temporaire de locaux scolaires dans cinq groupes scolaires de la Ville de Lyon avec le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon. - Direction de l'Education**

Oui alors, ceci dit, c'est un peu plus qu'un avenant de prolongation de six mois. Là il s'agit en effet de repartir sur des conventions triennales et des conventions de mise à disposition de locaux.

Donc afin qu'ils puissent déployer ses missions d'enseignement artistique et culturel, dont je parlais à l'instant, la Ville de Lyon met à disposition du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon des locaux au sein de cinq groupes scolaires répartis dans notre Ville.

Ces cinq groupes scolaires sont :

- l'école élémentaire Doisneau 69001 pour notre arrondissement,
- l'école élémentaire Painlevé sur le 3^{ème} arrondissement,
- l'école élémentaire Jean de La Fontaine sur le 4^{ème} arrondissement,
- l'école élémentaire Jean Rostand sur le 6^{ème} arrondissement,
- l'école élémentaire Jean Giono sur le 8^{ème} arrondissement.

Si nous mettons bout à bout ces locaux, les locaux de ces cinq groupes scolaires, et bien il s'agit au total d'à peu près 3 200 m² qui sont ainsi mis à disposition gracieuse du conservatoire.

La valeur locative de cette occupation doit être ceci dit valorisée.

Elle est estimée annuellement à 171 325 €.

Donc il s'agit ce soir d'approuver cinq conventions de mise à disposition à titre gracieux de ces locaux au bénéfice du Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional.

Pour notre arrondissement, il s'agit des locaux de l'école Robert Doisneau.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour le renouvellement de ces conventions d'occupation temporaire.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous allons examiner la délibération qui porte aussi sur une mise à disposition de locaux situés au sein des Subsistances.

Je vous donne la parole Monsieur Yves BEN ITAH.

Culture

- 18- **3182- Yves BENITAH - Approbation d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux relevant du domaine public de la Ville de Lyon, situés au sein des Subsistances, au profit de l'association Les Disques Supadope 8 bis Quai Saint Vincent à Lyon 1er EI 01 182 2022 à 2024 - Direction des Affaires Culturelles**

Merci madame la Maire, cher.es collègues,
Il s'agit d'une délibération concernant l'approbation d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux relevant du domaine public de la Ville de Lyon situés au sein des Subsistances au profit de l'association Les Disques Supadope.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier 8 bis quai Saint Vincent à Lyon 1er, dénommé « Les Subsistances », relevant de son domaine public et occupé par des activités artistiques et culturelles.

L'association Les Disques Supadope réunit un collectif d'artistes constitué autour de l'activité musicale du groupe lyonnais Le Peuple de l'Herbe. Le groupe a produit de nombreux disques et a réalisé plusieurs tournées nationales et internationales.

C'est l'un des fleurons artistiques et musicales en matière d'électro depuis pratiquement une vingtaine d'années et qui est né sur les pentes de la Croix Rousse, je tenais à le signaler.

Le groupe fort de sa notoriété et de son savoir-faire, le groupe a souhaité continuer de travailler à Lyon et à s'investir dans l'accompagnement de jeunes artistes du secteur des musiques actuelles.

Donc depuis 2004, les studios Supadope propose ses services d'enregistrement et de post-production à une offre tarifaire unique sur Lyon, accessible sur dossier aux artistes locaux.

La mise à disposition des locaux permet à l'association d'accueillir artistes et groupes dans un studio de qualité.

La Ville et l'association souhaitent poursuivre cette collaboration en prolongeant le projet culturel et artistique de l'association dans ces lieux.

Les conditions de cette mise à disposition valorisée à hauteur de 28 645 € sont définies par les clauses de la convention jointe au présent rapport.

Elle fixe également les obligations à la charge de l'association en termes d'objectifs culturels et artistiques, contreparties de cette mise à disposition.

Parmi ces objectifs, l'association s'engage à soutenir l'accès à la culture du plus grand nombre, l'innovation et le soutien au secteur des musiques actuelles, qui témoignent de l'intérêt communal de son activité.

Par conséquent, je vous propose d'approuver la convention d'occupation.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de donner un avis favorable.

Merci, donc l'avis est favorable à l'unanimité.

Nous allons à présent examiner un groupe de délibérations portant sur l'économie et le commerce.

Je tiens à signaler que la délibération 3259 portant sur les dérogations à l'interdiction de travail des dimanches qui était à l'ordre du jour est retirée.

Donc celle-ci ne sera pas examinée dans le cadre de ce conseil d'arrondissement.

Et nous passons à l'examen de la délibération 3305 sur le droit de place des marchés.

Je vous donne la parole Monsieur PINOTEAU.

Economie – commerce

- 19- **3305- Bertrand PINOTEAU - Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2022 - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat**

20- **3253- Bertrand PINOTEAU - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat**

Merci madame la Maire,

Je vous propose de traiter en même temps la délibération n°3253.

On pourra les voter distinctement mais il s'agit de sujets proches sur le fond puisque ces deux délibérations concernent d'une part les droits de place des marchés, à savoir les marchés alimentaires, les marchés de produits manufacturés, les marchés d'artisanat, de création ou de livres anciens et d'autre part les occupations commerciales de l'espace public à savoir tout ce qui attire au commerce sédentaire, les terrasses, les enseignes et autres chevalets... mais également les fêtes foraines et les ventes ambulantes.

Ces deux délibérations sont identiques sur le fond, car il s'agit dans les deux cas d'acter pour 2022, comme l'an dernier déjà une reconduction des tarifs de l'année précédente, sans augmentation, afin de réaffirmer le soutien de la Ville de Lyon à l'ensemble de ces professions, qui ont connu d'importantes difficultés depuis le début de la crise sanitaire.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à ces deux délibérations, c'est-à-dire de valider le principe proposé d'une deuxième année consécutive sans augmentation des droits de places de marchés et des droits d'occupation commerciale de l'espace public.

Au passage, si vous me le permettez, ces délibérations me permettent de vous informer de ce que la refonte du règlement des marchés, initiée au printemps dernier, est en bonne voie, après une première série de consultations avec les professionnels représentants des forains.

Ce règlement devrait pouvoir entrer en vigueur en 2022 et permettre d'améliorer sensiblement le fonctionnement des marchés, en agissant sur :

- la qualité, la variété et l'accessibilité de l'offre ;
- l'insertion dans l'espace public ;
- le respect et la transparence des règles édictées par la Ville ;
- l'accompagnement à la transition écologique.

Par ailleurs, un travail va être lancé début 2022 pour une révision du règlement des terrasses, à la fois sur le plan technique, sur les conditions d'exploitation et sur les tarifs applicables.

Nous vous tiendrons bien entendu informés, avec mon collègue Jean-Christian Morin, de l'avancement de ces réflexions sur le règlement des terrasses dans les prochains mois.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Et bien je vous propose de voter tout d'abord la délibération n°3305 sur les droits de place des marchés.

L'avis est favorable à l'unanimité.

S'agissant de la délibération n°3253 sur les tarifs d'occupation commerciale du domaine public, je vous propose de passer au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce conseil en terminant par ces délibérations un peu technique sur les tarifs d'occupation commerciale du domaine public mais c'est l'occasion aussi de signaler ce qui se passe dans l'espace public en cette fin d'année avec :

- bien sûr le rendez-vous de la fête des lumières qui aura lieu la semaine prochaine et pendant quatre jours du 8 décembre au samedi 10 décembre ;
- et également l'évènement de la voie est libre qui aura lieu le week-end du 18 décembre en partenariat avec les associations de commerçants ;
- et c'est le même week-end qu'aura lieu également le marché des créateurs 360 degrés sur l'art qui se tient sur la place Sathonay et qui est aussi un rendez-vous très important de l'arrondissement et que l'on est très heureux après l'absence malheureuse l'année dernière à cause du contexte sanitaire.

Et donc encore une fois avant de vous quitter, je vous souhaite de prendre soin de vous et de vos proches en cette période et de passer de belles fêtes de fin d'année et on se retrouvera à l'année prochaine.

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 19 janvier 2022.

Bonne soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

Noé FROISSART